

# **Conditions Générales**

## **Article 1. Objet**

### **1) Définition de l'offre**

Les présentes conditions générales ont pour objet de régir les relations contractuelles entre BECHU Virginie et ..... à l'occasion de la réalisation et de la fourniture - à distance - de plans de bâtiments, de toutes pièces nécessaires à l'élaboration du dossier de demande de Permis de Construire (sous réserve de l'intervention obligatoire d'un architecte pour la conception du projet architectural dans les cas visés par la loi sur l'architecture du 3 Janvier 1977) et de Déclaration Préalable de Travaux.

### **2) Identification de l'auteur de l'offre**

BECHU Virginie

1 Passage des vignes

33250 ST SAUVEUR

N° SIRET: 802 029 306 00015

TVA NON APPLICABLE, conformément à l'article 293B

tel: 07 85 43 90 30

email : virginiebechu@gmail.com

## **Article 2. Caractéristiques des services proposés**

### **1) Services concernés**

Réalisation et fourniture de plans de bâtiments, de toutes pièces nécessaires à l'élaboration du dossier de demande de Permis de Construire et de la Déclaration Préalable de Travaux:

- plans types de maisons individuelles (d'une surface de plancher inférieure à 170m2)
- plans sur mesure de constructions, d'extension ou de rénovation (d'une surface de plancher inférieure à 170m2): maisons individuelles, extensions, garages, vérandas, rénovations.
- toutes autres pièces nécessaires à l'élaboration du dossier de demande de Permis de Construire (ou de Déclaration Préalable de Travaux): perspective d'implantation, notice descriptive...

NB : pour les bâtiments de plus de 170m2 de surface de plancher, BECHU Virginie pourra réaliser et fournir des plans à la demande du client. Toutefois ces plans ne pourront en aucun cas s'inscrire dans l'établissement d'un projet soumis à demande de Permis de Construire.

### **2) Restrictions d'utilisation**

Les plans fournis ne peuvent en aucun cas être utilisés comme plans d'exécution pour la réalisation de l'ouvrage.

### **3) Modes de livraison**

Les dossiers de plans et descriptifs feront l'objet d'un envoi postal sauf demande expresse et écrite du client pour un transport rapide (ce changement de type d'envoi sera facturé au client suivant les frais réels engagés).

#### 4) Caractère non contractuel des perspectives d'intégration

Les perspectives fournies par BECHU Virginie n'entrent pas dans le champ contractuel.

#### **Article 3. Durée de validité de l'offre**

Les prix sont valables 30 jours à compter de la date d'élaboration du devis indiquée sur celui ci.

#### **Article 4. Commande - Délai de rétractation**

##### 1) Commande du client

Dès réception des informations demandées (identité et adresse du client, service commandé), BECHU Virginie adressera par voie postale et/ou courrier électronique, un devis comportant tous les éléments constitutifs du contrat à savoir :

- Identité et adresse du fournisseur,
- Caractéristiques du service commandé,
- Prix du service et frais d'expédition éventuellement non compris,
- Durée de validité de l'offre et du prix,
- Modalités de paiement,
- Délai de fourniture de la prestation,
- Liste des pièces nécessaires à la bonne constitution du service demandé.

A réception de ce devis, il appartiendra au client d'en retourner un exemplaire daté et signé de sa main, accompagné de son règlement (acompte ou totalité du règlement suivant le cas), un exemplaire daté et signé des conditions générales, et des pièces nécessaires (si besoin), le contrat étant réputé conclu à la date de la signature du devis par le client.

Aucune commande ne pourra être prise en compte si elle ne comprend pas la signature du client, même si elle est accompagnée du règlement.

Il est impératif que le client conserve un (1) exemplaire pour lui même du devis et des conditions générales signés.

##### 2) Adhésion aux présentes conditions générales

Tout devis signé implique l'adhésion du client aux présentes conditions générales. Ces conditions lui sont remises avec le devis.

##### 3) Refus de réaliser les prestations commandées

BECHU Virginie se réserve le droit de refuser toute commande qui, après analyse du dossier, lui semblerait contraire aux réglementations en vigueur et/ou dont la surface serait supérieure à 170m<sup>2</sup> de surface de plancher. De même BECHU Virginie ne réalise pas les demandes de Permis de Construire pour les projets situés dans une zone où un plan de prévention des risques impose la réalisation d'une étude (si cette étude n'est pas fournie).

#### **Article 5. Obligation du client**

Afin de permettre à BECHU Virginie de réaliser la mission dans de bonnes conditions, le client s'engage à lui remettre tous les documents nécessaires, avec le devis signé, listés ci-dessous :

### 1) Renseignement administratif :

Nom et prénom du ou des demandeurs

Adresse

Téléphone

Adresse mail

### 2) Le terrain :

L'adresse du terrain, la surface et les références cadastrales

Le plan coté du terrain avec relevé altimétrique

Le règlement d'urbanisme de la zone concernée (POS, PLU, règlement du lotissement...)

L'emplacement des réseaux Télécom, Electricité, Eau potable, Eaux usées...

### 3) La construction:

Un croquis ou un plan du projet

Les matériaux envisagés pour : murs, cloisons, toiture, menuiseries...

Les teintes des matériaux envisagés : crépis, toiture, menuiseries...

Tous renseignements particuliers : terrasse couverte, intégration panneaux solaires, garage annexe...

### 3) Projet d'extension:

Un plan coté de l'existant

## **Article 6. Prix des services et paiement**

### 1) Définition des prix

Les prix indiqués s'entendent en euros net de toute taxe. Conformément à l'article 293B, l'entreprise BECHU Virginie n'est pas soumise à la TVA.

### 2) Modifications des prix

BECHU Virginie se réserve le droit de pouvoir modifier, à tout moment, ses tarifs. Toutefois BECHU Virginie s'engage à appliquer les tarifs en vigueur qui auront été indiqués au moment de la commande.

### 3) Frais d'envoi

Les prix indiqués comprennent les frais d'expédition pour la France métropolitaine (sauf en cas d'envoi en contre-remboursement ou en transport rapide type Chronopost). Tout envoi hors de France métropolitaine sera facturé au client suivant les frais réels engagés (après accord écrit du client).

### 4) Mode de paiement

"Le prix est payable par chèque postal ou bancaire établi à l'ordre de BECHU Virginie et envoyé à l'adresse suivante: "BECHU Virginie - 1 Passage des vignes - 33250 ST SAUVEUR".

## 5) Modalité de paiement

Le client s'engage à envoyer avec son devis dûment signé les sommes demandées (correspondant soit à la totalité du prix, soit à un acompte de 30% sur le prix total suivant le choix effectué par le client).

Tout devis reçu sans le règlement demandé (même si celui ci est signé) mettra en attente la réalisation et fourniture de la prestation commandée jusqu'à réception du règlement.

## Article 7. Livraison

### 1) Délai de livraison

Les plans de bâtiments et/ou toutes autres pièces nécessaires à l'élaboration du dossier de demande de Permis de Construire seront expédiés par BECHU Virginie dans un délai maximum de trente (30) jours ouvrables à compter de la réception du devis dûment signé, sous peine de résiliation du contrat et du remboursement des sommes versées, sous réserve de la réception de l'ensemble des documents réclamés au client (art. 5) et du paiement complet de la prestation demandée. Ce délai s'annule en cas de modifications demandées par le client sur les plans en cours de réalisation, par rapport aux croquis initialement fournis lors de la commande de la prestation.

### 2) Réclamation

Toute réclamation concernant la livraison des plans de bâtiments et/ou toutes autres pièces nécessaires à l'élaboration du dossier de demande de Permis de Construire (ou de Déclaration Préalable de Travaux) devra être adressée par voie postale à BECHU Virginie.

## Article 8. Responsabilité

BECHU Virginie est soumise à une simple obligation de moyens et elle ne saurait s'engager sur l'obtention d'un Permis de Construire.

De même, le client demeure seul responsable de :

- \* l'exactitude des informations communiquées à BECHU Virginie à partir desquelles elle réalise la prestation,
- \* la réalisation des plans d'exécution (étant rappelé que les plans fournis par BECHU Virginie ne peuvent en aucun cas servir de plans d'exécution pour la construction de l'ouvrage - voir art.2-3),
- \* l'adéquation entre le plan commandé et le terrain et les règles de construction et d'urbanisme applicables,
- \* l'exécution de toutes études nécessaires à la réalisation de la construction (étude de sols, de structure etc.),
- \* de la conformité de la construction par rapport au Permis de Construire déposé.

Par ailleurs, les esquisses fournies à BECHU Virginie devront avoir été réalisées par le client et/ou devront être en accord avec les articles L111-1 et suivants du Code de la Propriété Intellectuelle.

Dans tous les cas, si notre responsabilité pouvait être retenue, elle ne pourrait excéder le montant total des sommes payées par le client pour l'obtention de la prestation en cause.

La garantie d'obtention ne pourra pas être appliquée pour les constructions situées dans le périmètre d'un monument historique (présence des ABF). En outre, elle n'est valable que pour les constructions

sur des terrains ayant un certificat d'urbanisme en cours de validité ou situés en lotissement. Cette garantie ne s'appliquera pas si le motif de refus invoqué se réfère à l'article R111-21 du Code de l'Urbanisme. En outre, le client devra accepter toutes les modifications nécessaires sur son projet afin d'obtenir un accord sur son Permis de Construire.

En cas de refus de l'administration pour un Permis de Construire réalisé par BECHU Virginie et si toutes les conditions énumérées ci-dessus sont respectées, BECHU Virginie s'engage à fournir un second dossier de demande de Permis de Construire modifié sans aucune facturation supplémentaire.

#### **Article 9. Information nominatives**

Conformément à la loi 78-17 du 6 Janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le client dispose d'un droit d'accès et de rectification pour les données nominatives le concernant.

#### **Article 10. Loi applicable et règlement des litiges**

Les parties conviennent que ce contrat est soumis au droit français. En cas de litige sur un contrat passé avec un client étranger, il est expressément donné compétence territoriale au Tribunaux du ressort du siège social de la société BECHU Virginie.

#### **Article 11 : Référencement :**

Le client autorise BECHU Virginie à faire figurer parmi ses références les travaux accomplis dans le cadre du contrat.

Le (La) soussigné(e)

Déclare avoir pris connaissance, préalablement à la signature, des conditions générales qui lui ont été remis avec le devis.

Fais à ..... Le .....

Signature (précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »)